

## Réinscription administrative

Pour vous identifier sur la plateforme Web, il faut saisir votre numéro d'étudiant et votre date de naissance.

**Attention** : pensez à consulter le tableau « modalités de passage ». En fonction de votre formation (en rouge dans le tableau), le service des inscriptions devra vous ouvrir l'accès à la plateforme de réinscription (laissez-passer), dans un **déla**i pouvant aller jusqu'à une semaine à partir des résultats de fin d'année.

Ensuite, vous devez vous acquitter de la CVEC. N'oubliez pas de déclarer votre ville d'études :

- ⇒ **CERGY** si vous êtes admis sur le campus de Cergy ou de Versailles
- ⇒ **PAU** si vous êtes admis sur le campus de Pau

**Étape 1** : Munissez-vous de votre attestation CVEC et des pièces justificatives

**Étape 2** : Réinscrivez-vous sur la [PLATEFORME DE REINSCRIPTION EN LIGNE](#)

Procédez au paiement de vos droits d'inscription par carte bancaire (paiement sécurisé). Le paiement en 3 fois est possible jusqu'au 13 octobre 2023 inclus. Trois prélèvements échelonnés tous les mois : 1/3 au moment de l'inscription, 1/3 le mois suivant, 1/3 un mois après. Si vous êtes boursier sur critères sociaux, vous devez le signaler. Tout étudiant se déclarant boursier doit fournir le justificatif délivré par le CROUS pour l'année en 2023-2024

A la fin de votre connexion, n'oubliez pas de télécharger votre récapitulatif d'inscription.

**Étape 3** : Déposez dans les 48h, les pièces justificatives sur le module [PJ WEB](#)

Votre réinscription ne sera effective que lorsque le service des inscriptions aura vérifié la totalité des justificatifs et le paiement. En cas de problème, vous serez contacté(e) par courriel.